

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 janvier 2024 à 8 h 10**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale et le directeur du Service des ressources humaines.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
- 5. Règlement (2024)-A-78-3 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 6. Embauche régulière d'un chargé de projet sénior - Service des travaux publics
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et du directeur du Service des ressources humaines; il est 8 h 10.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2024

CA24 01 001 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA24 01 002 5. Règlement (2024)-A-78-3 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Dominique Laverdure donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-A-78-3 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise l'augmentation de l'amende pour un stationnement de nuit et l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire sur le boulevard du Docteur-Gervais.

CA24 01 003 6. Embauche régulière d'un chargé de projet sénior - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la création d'un poste de chargé de projets à ce service;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE créer un second poste de chargé de projets au Service des travaux publics;

D'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Florentin Topa concernant son embauche à titre d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de chargé de projet sénior pour les besoins du Service des travaux publics, à compter du 17 janvier 2024, le tout payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (90,62 %) et de l'agglomération (9,38 %);

DE modifier l'organigramme en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2024

CA24 01 004

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

